

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 13 août 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Les conseillers Éric Dufresne et Denis Pouliot étant absents. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

19-08-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Un ajout des points suivants a été effectué à la section "Divers": limite de vitesse dans le Domaine des Copains, Assemblée à la salle municipale, lettre officielle à BÉTON TRUDEAU & FILS LTEE pour la vitesse sur la rue Principale. Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

19-08-02 **Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019 soit approuvé tel que présenté.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.**

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de juillet 2019 et approuvées par le conseil municipal.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

19-08-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2019-08-13.

19-08-04 **Demande d'accès à deux sites municipaux pour des exercices militaires**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'escadron D du régiment de Hull à s'établir sur deux sites municipaux, soit l'hôtel de ville et le centre communautaire, pour des exercices militaires du 19 au 20 octobre 2019. Les modalités de cette autorisation leur seront précisées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

19-08-05 **Points d'information générale**

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçus au cours du mois de juillet 2019.

Il s'agit essentiellement d'un communiqué de la MRC de Vaudreuil-Soulanges annonçant un financement conjoint de plus de 32 000 \$ sur cinq ans avec la MRC de Beauharnois-Salaberry pour assurer un lien cyclable entre les deux MRC pendant les travaux qui se dérouleront sur le pont Monseigneur Langlois.

En outre, il s'agit d'un communiqué du bureau de la députée de Soulanges Marilyne Picard annonçant un nouveau fonds gouvernemental (FIMEAU) de subvention pour des travaux de réhabilitation et de réfection des réseaux d'aqueduc.

19-08-06 **Inscription de Shawn Campbell à la formation sur la gestion des actifs du 25 septembre 2019 à Québec**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseiller Shawn Campbell à assister à la formation sur la gestion des actifs qui se tiendra à Québec le 25 septembre 2019 et d'autoriser le paiement des frais de séjour et autres frais s'y afférant.

19-08-07 **Adjudication du contrat pour la fourniture de sel à déglacer, saison 2019-2020.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Sel Warwick pour la fourniture de sel à déglacer pour la saison 2019-2020, sa soumission étant la plus basse des soumissions reçues à 106.50\$ la tonne métrique, livraison incluse, taxes en sus.

19-08-08 **Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie concernant la réfection du rang 6 Ouest**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la firme EXP au coût de 29 860,00\$, taxes en sus, pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie consistant en la réalisation de plans et devis pour la réfection du rang 6 Ouest. Sa soumission étant celle ayant obtenu le meilleur pointage et le prix le plus bas suite à l'appel d'offres.

19-08-09 **Abattage d'arbres rue du Domaine des Copains**

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission à ce jour, cette décision a été reportée en attendant d'en obtenir davantage.

19-08-10 **Contrat de Fourniture de luminaires de rues au Del avec services connexes**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel

ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 11 juillet 2018 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 30 juillet 2019 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à la majorité des conseillers, à 3 voix contre une, la conseillère Patricia Domingos votant contre :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçus par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires prévues à l'Étude de faisabilité ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

Remplacement de 8 fusibles (excl. Porte fusible), au montant de 232,51 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés ;

Remplacement de 12 fusibles simples (incl. Porte fusible), au montant de 930,03 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles simples remplacés ;

12 câblages (poteau de bois), au montant de 1 259,42 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;

Conditions de chantier (signalisation : 1 véhicule escorte + 2 signaleurs) au montant de 1 162,54 \$;

Installation de 80 plaquettes d'identification, au montant de 968,79 \$.

QUE Monsieur Denis Ranger, maire, et Monsieur Joel Kra directeur général, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'ils soient autorisés à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 32 075.69 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère ;

19-08-11 **Adjudication du contrat pour la réfection de chemins municipaux**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Les pavages la cité B.M. inc. pour des travaux de resurfaçage à divers endroits sur le territoire, notamment le Domaine des Pins, la Montée Bédard et le Chemin Sainte-Marie, au coût de 11 194.15 \$, taxes en sus.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est également autorisé à y affecter le montant de subvention que la Municipalité recevra dans le cadre du programme de la "petite voirie", pour le paiement partiel des travaux.

19-08-12 **Contrat avec un contrôleur animalier**

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la

signature d'un contrat avec la firme Centre canin du Suroit pour les services d'un contrôleur animalier selon la liste de prix fourni par celle-ci.

19-08-13 **Embauche d'une monitrice remplaçante temporaire pour le camp de jour**

Il est proposé par le conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Mme Geneviève Véronneau à titre de monitrice remplaçante du camp de jour pour une journée de travail.

**Période des questions de l'assistance**

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour. Les questions portent notamment sur les travaux de voirie exécutés par la Municipalité et l'octroi de contrats.

19-08-14 **Limite de vitesse dans le Domaine des Copains**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale de la Municipalité à procéder à l'installation d'un panneau de vitesse de 20 km/h pour réduire la vitesse à l'entrée du Domaine des Copains.

19-08-15 **Déménagement des assemblées de conseils au centre communautaire**

Il est résolu à la majorité des conseillers, à 3 voix contre 2, de refuser d'effectuer le déménagement des assemblées de conseil au centre communautaire.

Denis Ranger, maire	Contre
Danic Thauvette	Contre
Maryse Lanthier	Contre
Patricia Domingos	Pour
Shawn Campbell	Pour

19-08-16 **Lettre officielle à la carrière BÉTON TRUDEAU & FILS LTEE pour la vitesse sur la rue Principale**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre une lettre à la carrière BÉTON TRUDEAU & FILS LTEE afin de sensibiliser les camionneurs de la carrière au respect de la limite de vitesse sur la rue Principale.

19-08-17 **Levée de la séance**

À vingt et une heure cinquante-trois minutes heures (21h53) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 26 août 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants: Maryse Lanthier, Éric Dufresne, Shawn Campbell, Patricia Domingos, tous formant quorum en l'absence des conseillers Denis Pouliot et Danic Thauvette. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

19-08-18 **Adjudication de contrat pour la confection d'un balcon au centre communautaire**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers, à l'exception de la conseillère Patricia Domingos votant contre, d'octroyer un contrat à l'entreprise *Fer Ornemental Leclair inc.* pour la confection d'un balcon au centre communautaire avec garde-corps amovible au coût de 3 300 \$, taxes en sus. Sa soumission étant la plus basse des soumissions reçues.

19-08-19 **Réparation de la transmission du véhicule Ford F-250**

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers à l'exception de la conseillère Patricia Domingos votant contre, d'effectuer la réparation de la transmission du véhicule Ford F-250 à la compagnie *Prestige Ford* pour un montant total ne devant pas excéder 3 715 \$, taxes en sus.

19-08-20 **Approbation du rapport annuel du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de 2018**

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé à toutes les municipalités de son territoire de procéder à l'adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les élus ont reçu une copie de ce rapport annuel et que le directeur général en a fait dépôt devant le conseil;

ATTENDU QUE la démarche vise à rencontrer les exigences de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'ADOPTER le rapport annuel du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de l'année 2018.

19-08-21 **Levée de la séance**

À vingt et une heure seize minutes (21 h16) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

---

Maire

---

Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---